

Ambassade Belandaise 1dc
A Bruxelles

5/10

Correspondance

11/3/1994



AMBASSADE
DE LA

REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

OBJET :

Convention de Lome : réunion
de responsables chargés des
questions commerciales.

Bruxelles, le 11 mars 1994.

N° 283/09.04.01/03.04.11.01

A Monsieur le Ministre du Plan,
KIGALI.-

Copie pour information à :

- - Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
- Madame le Premier Ministre
- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
- Monsieur le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

Subsidiairement à mon fax n° 212/09.04.01/03.04.11.01 du 9 mars 1994 relatif à l'objet en marge, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe :

- 1) la lettre d'invitation adressée aux participants par le Secrétaire Général du Groupe des Etats A.C.P. ;
- 2) la note d'information contenant l'orientation générale et l'organisation pratique de la réunion ainsi qu'un projet d'ordre du jour et un programme des activités.

Les documents de travail de la réunion ne sont pas encore disponibles ; je vous les ferai parvenir dès que possible.

Vous me permettez à ce stade, de vous rappeler les dispositions suivantes :

- Le délégué rwandais sera pris en charge (frais de transport et de séjour) sur le budget du Secrétariat A.C.P.
- Les nom et fonction de la personne désignée doivent être communiqués au Secrétariat A.C.P. au plus tard le mardi 15 mars 1994.
- Chaque participant est invité à soumettre au Secrétariat A.C.P., de préférence avant le 29 mars 1994, un document relatant l'expérience du pays en matière de mise en oeuvre de la coopération commerciale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

François NGARUKIYINTWALI,
Ambassadeur.

ACP/61/***/94
Org:Ang/Trad:RFB/Rév/MAC/joa

Bruxelles, le 23 février 1994

Monsieur le Secrétaire général
(Nom de l'institution régionale)
(Adresse de l'institution régionale)
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Monsieur,

Le Secrétariat général du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique a l'honneur d'inviter (nom de l'institution régionale) à participer à une réunion prévue de **du 18 au 20 avril 1994** à Bruxelles.

Les buts principaux de cette réunion sont les suivants:

- a) échanger les expériences acquises au cours de la mise en oeuvre des dispositions de la Convention de Lomé relatives au commerce, aux règles d'origine, au Stabex et aux produits de base, en vue de rechercher les voies et moyens de résoudre les problèmes identifiés;
- b) procéder à un échange de vues sur l'examen à mi-parcours de la quatrième Convention de Lomé prévu à l'article 366.2 en vue de définir le contenu de l'examen à mi-parcours et d'élaborer une stratégie à appliquer à cet égard.

(nom de l'institution régionale) sera représenté par un participant officiel, à savoir le **responsable chargé des questions commerciales**. Le représentant désigné devrait être en mesure de prendre des décisions appropriées liant les Etats ACP aux décisions qui seront adoptées lors de cette réunion, des objectif ci-dessus. Le Secrétariat général ACP prendra en charge les frais de mission d'un participant. Les institutions régionales qui le désirent peuvent, à leurs frais, y envoyer des participants supplémentaires.

NOTE D'INFORMATION EN VUE DE LA REUNION DE HAUTS
FONCTIONNAIRES FAISANT FONCTION DE SECRETAIRE PERMANENT
CHARGES DES QUESTIONS COMMERCIALES

Durée

1. La réunion se tiendra à Bruxelles du 18 au 20 avril 1994 inclus.

Participation

2. Chaque Etat ou institution régionale ACP invité à prendre part à la réunion peut se faire représenter par **un participant ou poste de Secrétaire permanent chargé des questions commerciales**, dont les dépenses seront à la charge du Secrétariat général ACP. Les Etats ou les institutions régionales ACP qui le souhaitent peuvent déléguer d'autres représentants dont ils prendront les dépenses à charge.
3. Les Etats et institutions régionales ACP sont priés de communiquer au Secrétariat général ACP le nom et l'adresse complète (y compris numéros de télécopieur) des participants qu'ils ont désignés, **au plus tard le vendredi 15 mars 1994**. **Le Secrétariat décline toute responsabilité par toute difficulté résultant de la communication tardive des noms et informations concernant les participants.**

Orientation

4. On attend des participants qu'ils traitent des questions suivantes:
 - a. échange d'expériences en matière de mise en oeuvre des dispositions de la Convention de Lomé dans le domaine du commerce, des règles d'origine, du Stabex et des produits de base afin de suggérer des moyens de résoudre les difficultés ainsi identifiées;
 - b. échange des vues sur l'examen à mi-parcours de la quatrième Convention de Lomé, tel que prévu dans l'article 366.2, afin de contribuer à la définition d'un programme et d'une stratégie en vue de cet examen.

Documents de base

5. Les documents de travail de base en vue de la réunion comprendront les documents ci-après:
 - a. Mémoire du Groupe ACP à l'Union européenne identifiant les domaines choisis en vue de l'examen à mi-parcours [Doc

Visas

10. Les Etats et les institutions régionales ACP prendront des dispositions en temps voulu sur place pour les visas d'entrée en Belgique destinés aux participants qu'ils ont désignés. Dans le cas où l'Etat ou l'organisation ACP estime ne pas pouvoir obtenir à temps un visa d'entrée, il est priée d'informer le Secrétariat général ACP au plus tard le vendredi 29 mars 1994.

Sessions

11. Des sessions se tiendront chaque jour de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, comme indiqué dans le projet de programme de travail joint en annexe. Compte tenu de la charge de travail à effectuer, il est souhaitable de respecter à la lettre l'heure indiqué.

Présidence

12. Le Président, le vice-Président et le rapporteur de chaque session seront choisis parmi les participants.

Langues

13. La réunion se déroulera en anglais et en français avec traduction simultanée dans les deux langues. Des documents seront également élaborés dans les deux langues.

Documents et comptes rendus

14. Des documents en vue de la réunion ainsi que des comptes rendus de la réunion seront mis au point par le Secrétariat.

Mardi 19 avril 1994

- 09.30 - 13.00 : ii) Stabex, produits de base
- produits de base
 - Stabex
- 13.00 - 15.00 : Pause déjeuner
- 15.00 - 19.00 : Possibilités offertes par la coopération ACP-UE

Mercredi 20 avril 1994

- 9.00 - 13.00 : Conclusions : Problèmes, possibilité et solutions présentés par la coopération ACP-UE : modifications à apporter aux dispositions de la quatrième Convention de Lomé
- 13.00 - 15.00 : Pause déjeuner
- 15.00 - 18.00 : Adoption des conclusions et recommandations relatives aux modifications à apporter à la coopération ACP-UE
